

Votre contact

IFRB POITOU-CHARENTES
05 49 61 20 66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

4:00 heures

Public

Dirigeant d'entreprise, personnel de direction, responsable technique, chargé d'affaires, conducteur de travaux, chargés d'opération, maîtrise d'œuvre, architecte, gestionnaires, syndicats de copropriété, etc.

Pré-requis

Disposer d'un ordinateur, une webcam, une connexion Internet.

Être dans les meilleures conditions pour suivre la formation à distance (à l'écart du bruit et perturbations diverses).

L'ordinateur du participant devra avoir Le Javascript activé sur le navigateur 1Go de mémoire minimum

Disposer d'un affichage de 1024x768 minimum, d'une bande passante de 1Mbps minimum.

Le navigateur pourra être Firefox, Chrome ou Microsoft Edge 25.

Moyens pédagogiques et supports

Formation en e-learning

Module réalisé par

la Direction des Affaires Techniques de la FFB Nationale en partenariat avec FICTIS Prévention.

Informations complémentaires

La plateforme est accessible pendant 30 jours à compter de la date d'ouverture de la session.

Objectifs de la formation

Cette formation e-learning permet aux entreprises du bâtiment qui interviennent auprès des exploitants, commerçants, administrations et particuliers d'adapter et aménager des établissements afin qu'ils soient accessibles à tous.

Objectifs pédagogiques

Connaitre les principales dispositions réglementaires applicables au sujet de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les :

- Établissements recevant du public (ERP)
- Immeubles collectifs

Contenu

Module 1 – Accessibilité des personnes en situation de handicap dans les ERP existants - 1h30

- Contexte réglementaire
- Cheminements extérieurs
- Stationnement automobile
- Accès à l'établissement
- Circulations intérieures horizontales
- Circulations intérieures verticales
- Portes, portiques et SAS
- Sanitaires
- Eclairage
- Obligations spécifiques

Module 2 – Accessibilité des personnes en situation de handicap dans les Immeubles collectifs – 1h30

- Contexte réglementaire
- Cheminements extérieurs
- Stationnement automobile
- Accès à l'établissement
- Circulations intérieures horizontales
- Circulations intérieures verticales
- Revêtement des parties communes
- Portes et SAS
- Eclairage des parties communes
- Caractéristiques de base des logements
- Escaliers intérieurs des logements sur plusieurs niveaux
- Logements en rez-de-chaussée, desservis par ascenseur
- Accès aux balcons, terrasses et loggias
- Les solutions d'effet équivalent
- Les résidences d'étudiants et les résidences de tourisme.

Conditions d'évaluation :

Le stagiaire devra suivre l'intégralité du parcours et obtenir à minima 60 % de bonnes réponses au 2 QCM proposés par la plateforme pour valider son parcours. A l'issue de cette réussite, le test final sera organisé en présentiel (durée 1h).

